HIVER – PRINTEMPS 2019

VIVRE À POINTE-CLAIRE

PREMIER COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

Détails en pages 10 et 11

Pointe Claire

VIVRE À
POINTE-CLAIRE

HIVER – PRINTEMPS 2019

SOMMAIRE

03 MOT DU MAIRE

04 VOTRE CONSEIL MUNICIPAL DANS LA COMMUNAUTÉ

05 RENCONTRES AVEC VOS ÉLUS

06 PRENEZ NOTE

10 COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

12 PLATEFORME DE CONSULTATION CITOYENNE

14 RÉALISATIONS 2018

16 ENVIRONNEMENT
- 18 Jour de la Terre
- 19 Commémorations
- 20 Terra-Cotta
- 21 Matières résiduelles

22 SERVICES À DOMICILE

23 SÉCURITÉ

24 DÉNEIGEMENT ET STATIONNEMENT

26 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Publié par la Ville de Pointe-Claire

www.pointe-claire.ca

twitter.com/pointe_claire

Conception graphique : duval design communication

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

JOHN BELVEDERE
Maire
514 630-1207
john.belvedere@
pointe-claire.ca

CLAUDE COUSINEAU
Conseiller
District 1 – Cedar / Le Village
514 630-1288
claude.cousineau@
pointe-claire.ca

PAUL BISSONNETTE
Conseiller
District 2 – Lakeside
514 630-1289
paul.bissonnette@
pointe-claire.ca

KELLY THORSTAD-CULLEN
Conseillère
District 3 – Valois
514 630-1290
kelly.thorstad-cullen@
pointe-claire.ca

TARA STAINFORTH
Conseillère
District 4 –
Cedar Park Heights
514 630-1291
tara.stainforth@
pointe-claire.ca

CYNTHIA HOMAN
Conseillère
District 5 – Lakeside Heights
514 630-1292
cynthia.homan@
pointe-claire.ca

DAVID WEBB
Conseiller
District 6 – Seigniory
514 630-1293
david.webb@
pointe-claire.ca

ERIC STORK
Conseiller
District 7 – Northview
514 630-1294
eric.stork@
pointe-claire.ca

BRENT COWAN
Conseiller
District 8 – Oneida
514 630-1295
brent.cowan@
pointe-claire.ca

SÉANCES DU CONSEIL

15 janvier, 5 février, 12 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 13 août, 10 septembre, 1er octobre, 5 novembre et 3 décembre.

Le conseil municipal se réunit à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 451, boulevard Saint-Jean. Les séances sont disponibles en webdiffusion sur le site Web de la Ville.

MOT DU MAIRE

JOHN BELVEDERE
MAIRE

L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Être au service des gens, c'est ce que nous faisons, avec plaisir et passion. Au cours de la dernière année, nous avons multiplié les occasions pour vous rencontrer. À travers autant de séances de consultations que de rencontres officielles ou informelles, à l'hôtel de ville comme dans un chalet de parc ou un café, nous avons pu connaître votre opinion, vos besoins et vos demandes pour bâtir une ville meilleure, pour une vie meilleure.

Toutes ces rencontres d'échanges nous permettent de continuellement bonifier l'offre de services et d'améliorer notre qualité de vie.

À preuve, vous avez été nombreux à participer aux rencontres que nous avons organisées dans les différents districts avec votre conseillère ou votre conseiller municipal, aux rendez-vous dans les villages de Pointe-Claire et Valois sur la mise en œuvre des Programmes particuliers d'urbanisme, aux consultations publiques sur nos différents projets et règlements municipaux ainsi que pour la création du premier comité consultatif jeunesse. Vous avez aussi participé au sondage téléphonique sur l'offre des différentes collectes et vous avez interagi sur la plateforme en ligne *Pointe-Claire, c'est nous*. Nous nous sommes également rencontrés lors d'activités visant à promouvoir l'engagement des citoyennes et citoyens.

Tous ces événements, ces rencontres et ces moments sont significatifs et illustrent votre engagement avec nous pour faire de Pointe-Claire une communauté toujours plus épanouie.

Soyez assurés que notre présence, nos actions et nos engagements sont au cœur de nos relations avec vous pour bonifier ces occasions d'échanges afin qu'ensemble nous contribuions à offrir un milieu de vie parmi les plus agréables au bénéfice de notre population.

Merci pour votre engagement. Continuons ensemble !

John Belvedere
Maire

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL DANS LA COMMUNAUTÉ

20e ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DE NOËL LEGAULT

Le maire et les membres du conseil ont reçu les descendants de Noël Legault dit Deslauriers et les membres de la délégation de la Commune d'Irvillac, en Bretagne, pour souligner le 20e anniversaire de l'association et le 320e anniversaire de mariage de Marie Besnard et de Noël Legault.

D'origine bretonne, Noël Legault s'est installé à Pointe-Claire en 1702 avec son épouse, au 105, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore. Ce soldat a été le premier Legault de Nouvelle-France à débarquer à Montréal dans les années 1690.

Le maire M. John Belvedere (à droite), accompagné de M. Jean-Noël Le Gall, maire de la Commune d'Irvillac en Bretagne, signant le livre d'or.

INAUGURATION DU NOUVEAU CHALET KINSMEN

Le nouveau chalet Kinsmen a été inauguré cet été à la suite de la bonification des installations. L'aménagement de nouveaux vestiaires et d'une grande salle multifonctionnelle dédiée autant aux usagers du parc que de la piscine a été réalisé. Les travaux ont aussi permis le renouvellement du système de filtration d'eau ainsi qu'une nouvelle pataugeoire pour les tout-petits !

Le maire M. John Belvedere (au centre), accompagné (de gauche à droite) par M. Claude Cousineau, conseiller du district 1, Mme Cynthia Homan, conseillère du district 5, M. Benoit Janvier, président de la piscine Lakeshore, M. Paul Bissonnette, conseiller du district 2, Mme Tara Stainforth, conseillère du district 4 et M. David Webb, conseiller du district 6.

CONFÉRENCE DE PRESSE POUR SOULIGNER LES RÉALISATIONS AU PARC NATUREL TERRA-COTTA

Le maire John Belvedere a souligné en octobre dernier les améliorations apportées au parc naturel Terra-Cotta, réalisées en collaboration avec la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (FHQE) et Nature-Action Québec. Grâce à ces partenariats, douze panneaux d'interprétation ont été installés dans le parc ainsi que des enseignes aux entrées. Des activités de sensibilisation et de plantation ont pu être réalisées ainsi que des aménagements fauniques.

Le maire M. John Belvedere (au centre), accompagné de Mme Élise Bélanger, chargée de projets à Nature-Action Québec et M. Carlo Gagliardi, directeur général de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

HOMMAGE À M. JOHN GILMORE

Le 27 novembre 2018, le conseil municipal a rendu hommage à M. John Gilmore, enseignant d'histoire à la retraite et citoyen engagé de Pointe-Claire, pour sa contribution à la communauté. En plus de son engagement civique, M. Gilmore a rédigé et fait don à la Ville de 27 ouvrages portant sur l'histoire de Pointe-Claire. Pour l'occasion, M. Gilmore a signé le livre d'or de la Ville.

Le maire M. John Belvedere (à droite), accompagné de M. John Gilmore.

INVITATION

Venez rencontrer le maire, M. John Belvedere, et votre conseillère ou conseiller ! Une excellente façon d'échanger sur vos besoins, vos idées et vos souhaits pour faire de Pointe-Claire une ville toujours plus à votre image.

HORAIRE DES RENDEZ-VOUS DANS CHACUN DES DISTRICTS MUNICIPAUX

CLAUDE COUSINEAU
District 1 – Cedar / Le Village
25 mai
9 h 30 à 11 h
Chalet Kinsmen
1, avenue Crewe

CYNTHIA HOMAN
District 5 – Lakeside Heights
4 mai
13 h à 14 h 30
Chalet Arthur-Séguin
365, avenue Saint-Louis

PAUL BISSONNETTE
District 2 – Lakeside
6 avril
9 h 30 à 11 h
Centre culturel Stewart Hall
176, chemin du
Bord-du-Lac – Lakeshore

DAVID WEBB
District 6 – Seigniory
13 avril
13 h à 14 h 30
Hôtel Embassy Suites
par Hilton Montréal Aéroport
6300, route Transcanadienne

KELLY THORSTAD-CULLEN
District 3 – Valois
6 avril
13 h à 14 h 30
Église presbytérienne
St.Columba by-the-lake
11, avenue Rodney

ERIC STORK
District 7 – Northview
4 mai
9 h 30 à 11 h
Chalet Arthur-Séguin
365, avenue Saint-Louis

TARA STAINFORTH
District 4 –
Cedar Park Heights
13 avril
9 h 30 à 11 h
Chalet Cedar
22, avenue Robinsdale

BRENT COWAN
District 8 - Oneida
25 mai
13 h à 14 h 30
École secondaire Horizon
90, avenue de Jubilee Square

AUCUNE INSCRIPTION REQUISE.

Pour connaître votre district, consultez l'outil de recherche par adresse disponible sur le site Web de la Ville au www.pointe-claire.ca.

PRENEZ NOTE

COMPTOIR MULTISERVICES

Le comptoir multiservices de l'hôtel de ville est ouvert tous les jours de 8 h 30 à 16 h 30 et le jeudi jusqu`à 19 h.

AU COMPTOIR VOUS POUVEZ :

- Obtenir des informations générales sur la Ville ;
- Payer vos taxes municipales ou votre taxe d'eau ;
- Payer un constat d'infraction de la Ville de Montréal ; Nouveau
- Acheter des articles promotionnels de la Ville ;
- Obtenir ou renouveler votre carte MULTI ;
- Obtenir vos billets d'autobus et de taxi pour les aînés admissibles ;
- Acheter un baril de pluie, composteur domestique et un cône de compost ;
- Renouveler votre licence pour votre chien.

HÔTEL DE VILLE ET SERVICES MUNICIPAUX

Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30
Le comptoir multiservices est ouvert jusqu'à 19 h le jeudi

Horaire d'été – 6 mai au 11 octobre 2019
Du lundi au jeudi : 8 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h à midi
Le comptoir multiservices est ouvert de 8 h à 19 h le jeudi

Les bureaux administratifs seront fermés, à l'exception du Service inspection-sécurité publique :

- Du 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement
- Les 19 et 22 avril 2019
- Le 20 mai 2019

INFOLETTRE MUNICIPALE ET INFO-LOISIRS

Inscrivez-vous sur le site Web de la Ville pour être informé des actualités, des événements à venir et des dates d'inscriptions aux activités offertes !

Rendez-vous au www.pointe-claire.ca

RÉCLAMATIONS

Pour toute demande de réclamation, vous devez compléter et transmettre le formulaire au Service des affaires juridiques et greffe (greffe@pointe-claire.ca) dans les 15 jours civils suivant la date de l'incident. Le formulaire est disponible sur le site Web de la Ville et à l'hôtel de ville.

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

L'échéance pour le premier versement de vos taxes municipales est le 4 février 2019.

QUATRE MODES DE RÈGLEMENT SONT PROPOSÉS :

- Institution financière (en personne, par Internet ou au guichet automatique) ;
- Paiement préautorisé offert par la Ville ;
- Chèque ou un mandat-poste
  (Hôtel de ville, 451, boul. Saint-Jean, Pointe-Claire (QC) H9R 3J3) ;
- Comptoir multiservices de l'hôtel de ville (Interac, chèque, argent comptant).

Accédez à votre compte de taxes en ligne

INSCRIVEZ-VOUS ET VOUS POURREZ :

- Recevoir votre compte de taxes et votre facture d'eau par courriel en ligne ;
- Consulter vos états de compte et vos factures ;
- Recevoir un rappel à l'approche des échéances.

Pour vous inscrire, rendez-vous au www.pointe-claire.ca

Information : 514 630-1300, poste 1829, taxes@pointe-claire.ca

VOTRE CARTE MULTI ARRIVE À EXPIRATION DANS LES TROIS PROCHAINS MOIS ?

Renouvelez-la dès maintenant !

La carte MULTI est gratuite et valide pour une période de deux ans.

Elle permet de s'inscrire à l'ensemble des activités offertes par la Ville et de bénéficier de services gratuits, de tarifs préférentiels et de laissez-passer prioritaires.

Pour obtenir votre carte ou la renouveler, rendez-vous à la Bibliothèque centrale, au Centre aquatique ou à l'hôtel de ville avec une preuve de résidence récente avec photo.

Pour la liste complète des avantages, ou pour plus de renseignements, consultez le www.pointe-claire.ca.

EMPLOIS D'ÉTÉ

La Ville offre de nombreuses possibilités d'emplois pour la période estivale, à temps plein ou partiel. Vous devez être disponible pour travailler tout l'été.

L'horaire de travail peut varier.

DES EMPLOIS SONT OFFERTS DANS LES ÉQUIPES SUIVANTES :

- Finances
- Ressources humaines
- Communications
- Affaires juridiques
- Inspection – Sécurité publique
- Urbanisme
- Ingénierie et immeubles
- Loisirs (camps de jour et programme d'animation dans les parcs)
- Club de canoë
- Centre culturel Stewart Hall
- Bibliothèque
- Développement communautaire et Aide au 3e âge
- Travaux publics (voirie, parcs, horticulture et environnement)

Postulez dès janvier à www.pointe-claire.ca/emplois.

DATES LIMITES POUR POSTULER

Club de canoë	20 janvier 2019
Supervision - Camp de jour	10 février 2019
Supervision - Programme d'animation dans les parcs	10 février 2019
Tous les autres postes	3 mars 2019

ARTICLES PROMOTIONNELS

Plusieurs articles pratiques et utiles à l'effigie de la Ville sont disponibles à prix modiques. Vous pouvez vous les procurer au comptoir multiservices de l'hôtel de ville.

Rendez-vous au www.pointe-claire.ca pour consulter la liste des articles promotionnels !

SAVIEZ-VOUS QU'UNE LICENCE EST OBLIGATOIRE POUR VOTRE CHIEN ?

Présentez-vous au comptoir multiservices de l'hôtel de ville pour vous en procurer une au coût de 25 $. Les licences sont renouvelables en mai de chaque année et une facture est transmise par courrier en avril. Des frais de 5 $ sont exigibles pour un médaillon perdu.

Nous vous remercions de nous informer si le renouvellement n'est plus requis (514 630-1300, poste 1829).

Aucuns frais ne sont exigés pour la licence d'un chien guide, sur présentation d'une preuve.

À QUOI SERT LA LICENCE ?

Grâce au médaillon fourni à l'achat d'une licence, il est beaucoup plus facile de retrouver votre chien s'il s'est égaré !

COMMENT NOUS JOINDRE

SERVICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE
451, boulevard Saint-Jean
514 630-1200

MAIRIE
514 630-1207
john.belvedere@pointe-claire.ca

DIRECTION GÉNÉRALE
514 630-1237
direction@pointe-claire.ca

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE
514 630-1228
greffe@pointe-claire.ca

COMMUNICATIONS
514 630-1200
communications@pointe-claire.ca

INGÉNIERIE ET IMMEUBLES
514 630-1208
ingenierie@pointe-claire.ca

TAXATION
514 630-1300, poste 1829
taxes@pointe-claire.ca

TRAVAUX PUBLICS
514 630-1230
tp@pointe-claire.ca

URBANISME
514 630-1206
urbanisme@pointe-claire.ca

INSPECTION – SÉCURITÉ PUBLIQUE
399, boulevard Saint-Jean
514 630-1234
secpub@pointe-claire.ca

UNITÉ DE SAUVETAGE VOLONTAIRE
2A, avenue Victoria
514 630-1224
rescueunit@pointe-claire.ca

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS
94, avenue Douglas-Shand
514 630-1214
recreation@pointe-claire.ca

ARÉNA
58, avenue Maywood
514 630-1211
arenabobbirnie@pointe-claire.ca

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
100, avenue Douglas-Shand
514 630-1218
bibliotheque@pointe-claire.ca

BIBLIOTHÈQUE – SUCCURSALE VALOIS
68, avenue Prince-Edward
514 630-1219

CENTRE CULTUREL STEWART HALL
176, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore
514 630-1220
stewarthall@pointe-claire.ca

CENTRE AQUATIQUE
60, avenue Maywood
514 630-1202
aquatique@pointe-claire.ca

ACTIVITÉS NAUTIQUES
75, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore
514 630-1256
infocanoe@pointe-claire.ca

SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL
(poste de quartier 5)
395, boulevard Saint-Jean
514 280-0105
pdq5@spvm.qc.ca

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL
401, boulevard Saint-Jean
514 280-0871

COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

Jane Weber

Durant mes années de bénévolat, j'ai développé mon leadership et mes compétences en services auprès de la communauté. J'ai hâte de proposer de nouvelles activités au comité.

- Étudiante en sciences au collège John Abbott.
- Monitrice au camp de jour de la Ville et bénévole pour les Guides du Canada.
- Passionnée de musique.

Kristin Ray

Je souhaite être la porte-parole des jeunes de Pointe-Claire en apportant des idées nouvelles. Je veux mettre à profit ma créativité et mon sens du leadership.

- Étudiante en psychologie à l'Université Concordia.
- Bénévole et membre active de l'Association de ringuette.
- Travaille en restauration et au camp de jour de la Ville.

Christophe Kélada

J'adore ma ville et je voudrais que le développement du réseau cyclable se poursuive. J'aime faire des vidéos et je crois que cet intérêt pourrait être exploité dans le cadre de mon mandat.

- Étudiant en cinquième secondaire à l'école Félix-Leclerc.
- Sportif et passionné de plein air.
- Amateur de création vidéo.

Annah-Benedicte Mbongo

Je connais bien les programmes offerts à la Ville et je participe activement à la vie communautaire. Il me fera plaisir de partager mes expériences pour développer de nouveaux projets pour les jeunes.

- Étudiante en commerce au collège John Abbott.
- Monitrice au camp de jour et athlète du Club de canoë.
- Participant au comité étudiant à l'école secondaire.

Patrick Martel-Eastmond

Je veux contribuer à l'engagement civique et représenter les jeunes en proposant de nouvelles idées d'activités et de programmes. Mon expérience dans les cadets me sera très utile pour y parvenir.

- Étudiant à l'école secondaire Vanguard.
- Caporal-chef dans le corps des cadets.
- Intérêt pour le baseball, le théâtre, le tir sportif et la guitare.

Découvrez le portrait des dix jeunes qui s'engageront aux cours des prochains mois au sein du comité consultatif jeunesse de la Ville. Leur mandat est de soumettre des idées visant l'amélioration de leur milieu de vie, tant au niveau de la programmation, des événements que des équipements municipaux.

Vanessa Vincent

J'aime bouger et m'impliquer dans la vie communautaire en faisant du sport. J'aimerais mettre en valeur l'histoire de notre ville et je souhaite continuer à préserver le parc naturel Terra-Cotta.

- Étudiante à l'école Félix-Leclerc en troisième secondaire.
- Gardienne d'enfants et bénévole à la bibliothèque.
- Active et soucieuse de l'environnement.

Katherine Dulong

J'ai beaucoup d'idées pour la ville : plus de pistes cyclables, ramener les moutons pendant l'été, améliorer le transport collectif, prolonger les heures d'ouverture des parcs et bonifier les activités offertes aux jeunes adultes.

- Étudiante en diététique à l'Université McGill.
- Maître nageuse, tutrice et bénévole pour plusieurs organismes.
- Intérêt pour la politique.

Sebastian Jankowski

La passion et l'enthousiasme qui m'animent contribueront à apporter de nouvelles idées pour les jeunes. Faire partie du comité sera l'occasion de redonner à la communauté qui m'apporte tant.

- Étudiante en massothérapie.
- Travaille pour le programme d'aide au 3e âge de la Ville.
- Moniteur au programme des parcs de Pointe-Claire.

Mark Siou

Je veux contribuer au développement de l'engagement communautaire. Être membre du comité me permettra de mettre en pratique mes connaissances et de contribuer à l'avenir de ma communauté.

- Étudiant en sciences au collège John Abbott.
- Diplômé du programme de baccalauréat international de l'école Saint-Thomas.
- Moniteur au camp de jour de la Ville et président du comité étudiant à l'école Saint-Thomas.

Madeline Sparkes

J'aimerais contribuer au développement d'une application mobile pour consulter les horaires des activités. La sécurité routière est importante pour moi. Je voudrais qu'on ajoute des passages pour piétons.

- Étudiante à l'école secondaire John Rennie.
- Bénévole à la bibliothèque et au CHSLD Bayview.
- Intérêt pour le basketball, le canoë et le kayak.

POINTE-CLAIRE, C'EST NOUS

Pointe-Claire, c'est nous est une nouvelle plateforme de consultation citoyenne permettant de suivre différents projets municipaux et de participer à leur réalisation, notamment les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) des villages de Pointe-Claire et Valois.

PARTICIPEZ AU DÉVELOPPEMENT DU NOUVEAU PARC TONY-PROUDFOOT

L'an dernier, un concours a permis aux citoyennes et citoyens de Pointe-Claire de choisir le nom de ce parc situé à l'intersection des avenues Gendron et des Frênes dans le quartier Greenwich du district 6 – Seigniory.

En 2019, la parole est de nouveau donnée à la communauté afin de contribuer à la planification et à l'aménagement du futur parc Tony-Proudfoot qui comprendra des structures de jeux et de détente pour les jeunes âgés de 2 à 12 ans, universellement accessibles et incluant des sentiers pédestres.

DÈS JANVIER, VISITEZ LA PLATEFORME *POINTE-CLAIRE, C'EST NOUS,* ET PARTICIPEZ AUX SONDAGES ET AUX VOTES POUR FAIRE CONNAÎTRE VOS PRÉFÉRENCES.

Janvier
Sondage en ligne pour choisir la forme que prendra l'hommage à M. Tony Proudfoot

Février
Votes en ligne concernant les structures de jeux et de détente

28 février 2019 – 19 h
Présentation des plans d'aménagement et consultation publique à l'hôtel de ville

Les travaux seront réalisés à l'été et à l'automne 2019 pour une inauguration au printemps 2020 !

Des détails suivront.

À PROPOS DE TONY PROUDFOOT

Né à Winnipeg, Tony Proudfoot a emménagé à Pointe-Claire dans sa jeunesse et a obtenu son diplôme de l'école secondaire John Rennie en 1966. Il a ensuite évolué avec les Alouettes de Montréal et les Lions de la Colombie-Britannique, dans la Ligue canadienne de football (LCF). Il a remporté la Coupe Grey avec les Alouettes en 1974 et 1977. Il s'est aussi impliqué au sein de la communauté comme journaliste, en plus d'être enseignant et entraîneur. Atteint de la sclérose latérale amyotrophique (SLA) en 2007, il a créé le Fonds Tony Proudfoot afin d'améliorer les conditions de vie des gens qui en sont atteints et soutenir la recherche médicale. Il est décédé en 2010 à l'âge de 61 ans.

La désignation du parc Tony-Proudfoot commémorera la vie, la carrière, la détermination, le dévouement, la générosité et l'engagement dans la communauté de cet homme exceptionnel.

RÉALISATIONS 2018

AMÉLIORATIONS EN CONTINU DES SERVICES

- Rencontres d'échanges dans les districts avec le maire et les membres du conseil
- Lancement du premier comité consultatif jeunesse
- Lancement d'une plateforme de consultation citoyenne
- Encaissement des constats d'infraction de la Ville de Montréal
- Installation d'un détecteur de foudre au parc naturel Terra-Cotta
- Aménagement d'un babillard électronique sur l'avenue Cartier
- Réalisation de la Journée des Travaux publics
- Test du système d'appels automatisés
- Installation de stations météorologiques pour les opérations de déneigement
- Vente d'articles promotionnels aux couleurs de la Ville
- Réduction de la vitesse maximale à 40 km / h dans les rues résidentielles
- Lancement des rendez-vous villageois

VIE COMMUNAUTAIRE

- 7 nouveaux camps culturels spécialisés
- Exposition inédite des costumes créés par Alfred Pellan
- Biennale d'art contemporain autochtone réunissant 6 institutions muséales
- Médiation culturelle pour les aînés et développement de partenariats avec le milieu
- Première édition de la Grande marche de Pointe-Claire
- Accréditation des camps de jour sportifs et récréatifs
- Banques de ressources d'apprentissage en ligne offertes par la bibliothèque
- Première Journée de la littératie numérique
- Ouverture du parc Terra-Cotta pour la saison hivernale
- Création d'un livret d'activités pour enfants sur l'inclusion et l'acceptation sociale
- Nouveau camp de jour nature au parc naturel Terra-Cotta

PROJETS ET INFRASTRUCTURES : MAINTIEN ET PÉRENNITÉ

- Rénovations à la Bibliothèque centrale et au chalet Valois
- Inauguration du nouveau chalet Kinsmen
- Construction d'un parc de planche à roulettes
- Travaux d'infrastructures et de pavage totalisant 3,2 kilomètres pour les rues Labrosse, Frobisher, Rodney, Vincennes, Hymus, Hillcrest et la voie de desserte nord de l'autoroute 40
- Travaux d'amélioration de l'accessibilité dans 4 parcs : David-W Beck, Clearpoint, Valois et Stewart
- Aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Douglas-Shand
- Réfection du terrain de balle-molle au parc Valois
- Reconstruction du parc de stationnements sur l'avenue Terra-Cotta

RECONNAISSANCE

- Prix d'excellence de l'Association des musées canadiens pour l'exposition culturelle Géopoétique
- Le programme « Votre Bloc » de l'aide au troisième âge s'est vu décerner le prix Dollard-Morin de l'Assemblée nationale et le prix Soutien au bénévolat de l'Association québécoise du loisir municipal
- Le livre pour enfants « Léonard et le compostage » créé par la Ville s'est vu décerner deux prix au concours Plumes d'excellence de l'Association des communicateurs municipaux et la mention Coup de coeur au défi municipal de la Semaine québécoise de la réduction des déchets
- L'équipe de natation de Pointe-Claire remporte les Championnats canadiens de natation avec huit médailles
- Quatre athlètes du Club de canoë-kayak représentent Pointe-Claire à l'international
- 26 médailles remportées par l'équipe de plongeon en plus de terminer quatrième à deux reprises aux Championnats du monde junior
- Premier rang des villes les plus performantes de l'île de Montréal, au bilan 2017 de gestion des matières résiduelles

NOUVELLES INITIATIVES VERTES ET DURABLES

- Accueil d'un troupeau de moutons dans le parc Edgewater durant l'été
- Inauguration du jardin éducatif sur les abeilles
- Ligne téléphonique horticole estivale pour les espèces classées nuisibles
- Célébration des monarques avec l'envolée de 200 papillons
- Certification *Ville amie des monarques* de la Fondation David Suzuki
- Récupération des bouchons de liège dans les bâtiments municipaux
- Ajout de 6 véhicules électriques à la flotte
- Plantation de 2 200 arbres pour lutter contre l'agrile du frêne
- Réservation en ligne d'un arbre pour le Jour de la Terre
- Sondage sur la satisfaction de l'offre des collectes
- 27 collectes supplémentaires offertes pour trier et valoriser plutôt qu'enfouir
- Ville ambassadrice du Circuit Zéro Déchet
- Nouveau mobilier de bois de frêne valorisé à la Bibliothèque centrale

L'abattage est obligatoire si un frêne est infesté à plus de 30 %. Il faut procéder rapidement, car un frêne mort devient rapidement dangereux et plus coûteux à abattre.

Une subvention d'abattage est applicable aux frênes ayant un diamètre de 25 centimètres et plus. Elle représente 50 % du prix d'abattage, jusqu'à concurrence de 200 $ par arbre.

QUELLES SONT LES ÉTAPES POUR FAIRE ABATTRE UN FRÊNE ?

1. Rendez-vous au www.pointe-claire.ca et suivez les étapes pour faire une demande de certificat d'abattage. Un inspecteur se rendra sur place pour une évaluation et émettre des recommandations.
2. Le permis d'abattage vous est acheminé gratuitement par la poste dans les 30 jours suivant la demande.
3. Contactez un élagueur (www.siaq.org) pour procéder à l'abattage.
4. Lorsque l'arbre est abattu, l'élagueur doit assurer la gestion du bois.
5. Chaque frêne abattu doit être remplacé selon les recommandations de l'inspecteur.
6. Contactez les Travaux publics pour obtenir la subvention.

Un traitement préventif est également disponible pour les frênes sains. À la suite d'une demande de traitement, une inspection sera effectuée pour déterminer si la situation le permet. Le cas échéant, communiquez avec les Travaux publics pour obtenir les détails. Un tarif avantageux ainsi qu'une subvention sont offerts si votre arbre se qualifie pour le traitement.

Travaux publics
514 630-1230
tp@pointe-claire.ca

PÉRIODE D'ABATTAGE
Du 1er octobre au 14 mars

FORESTERIE URBAINE

La présence d'arbres contribue à améliorer la qualité de vie, tant au niveau environnemental, social, qu'économique. En vue d'offrir un milieu de vie toujours plus sain, autant pour les générations actuelles que futures, la Ville s'est dotée d'une politique de foresterie urbaine afin de maintenir et bonifier l'indice de canopée urbaine.

QU'EST-CE QUE L'INDICE DE CANOPÉE ?

Ombre au sol fournie par la couronne des arbres

À Pointe-Claire, l'indice est de 23,5 % et varie d'un secteur résidentiel à l'autre. Le maintien de cet indice est un défi, car l'agrile du frêne nécessite des interventions et plusieurs abattages.

QUEL EST L'OBJECTIF À ATTEINDRE ?

Un indice de canopée de 25 % en 2042.

COMMENT LA CANOPÉE EST-ELLE RÉPARTIE SUR LE TERRITOIRE ?

Secteurs résidentiels au nord : Les arbres sont plus jeunes et moins présents en raison des récents développements immobiliers.

Secteurs résidentiels au sud : Les quartiers sont plus anciens et les arbres plus matures.

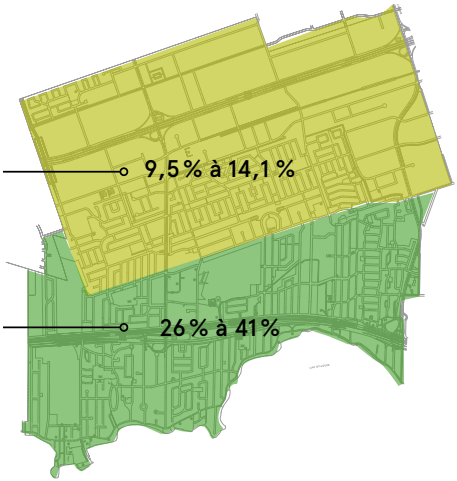

QUELLES SONT LES ACTIONS EN COURS ET À VENIR POUR AUGMENTER L'INDICE DE CANOPÉE ?

- Poursuivre la mise à jour annuelle de l'inventaire des arbres sur le domaine public
- Réaliser des entretiens annuels sur les arbres
- Maintenir au minimum un arbre sur les terrains résidentiels, sur la portion appartenant à la Ville, soit l'emprise municipale
- Augmenter les plantations
- Poursuivre la diversification des arbres plantés afin d'augmenter la biodiversité et la résilience
- Reboiser les quartiers situés au nord de la Ville
- Remplacer systématiquement tout arbre devant être abattu
- Mettre à jour régulièrement la réglementation relative aux arbres sur les propriétés résidentielles, industrielles et commerciales
- Poursuivre les activités de sensibilisation auprès de la communauté : distribution gratuite d'arbres au Jour de la Terre, activité de plantation, sensibilisation, etc.

Pour consulter la politique de foresterie urbaine, rendez-vous au pointe-claire.ca

À POINTE-CLAIRE...

- **14** parcs et **23** espaces verts
- **10 %** de la superficie totale est constituée d'espaces verts
- Plus de **21 000** arbres sur le domaine public, dont **40 %** sont matures
- Espèces les plus répandues :
  - Érables à **30 %**
  - Frênes à **17 %**

JOUR DE LA TERRE

RÉSERVATION EN LIGNE POUR LA DISTRIBUTION GRATUITE DE 575 ARBRES

En remplissant le formulaire de réservation en ligne, vous choisissez votre espèce d'arbre et évitez l'attente à la cour des Travaux publics au Jour de la Terre. Vous pouvez récupérer votre arbre à tout moment, entre 8 h et 16 h, lors de la journée du 27 avril.

Voici les dates à retenir pour choisir, réserver et récupérer votre arbre :

4 MARS
Diffusion des espèces d'arbres
www.pointe-claire.ca

14 MARS – 12 H
Consultation avec un ingénieur forestier, en personne ou par téléphone pour vous guider dans votre choix d'espèce d'arbre.
Hôtel de ville, 514 630-1200

14 MARS – 16 H
Début de la réservation en ligne*
Les 100 premières personnes à réserver un arbre en ligne auront la chance d'obtenir un baril récupérateur d'eau de pluie gratuitement. Il sera remis en même temps que l'arbre le 27 avril.
www.pointe-claire.ca

19 AVRIL – 16 H 30
Fin de la réservation
www.pointe-claire.ca

27 AVRIL – 8 H À 16 H
Distribution des arbres*
Cour des Travaux publics
50, avenue Terra-Cotta

*** Assurez-vous d'avoir votre carte MULTI (détails en page 7).**

VOICI CE QUI VOUS ATTEND LE SAMEDI 27 AVRIL À LA COUR DES TRAVAUX PUBLICS DÈS 8 H :

- **Distribution gratuite de 575 arbres (un par adresse)**
- **Distribution gratuite de compost et copeaux (quantité limitée)**
- **Distribution gratuite de cônes pour la récupération des matières organiques**
- **Vente de barils récupérateurs d'eau de pluie au tarif réduit de 40 $**

Participez à la corvée de nettoyage, dès 9 h, et à l'activité de plantation d'arbres, dès 10 h 30, dans le parc naturel Terra-Cotta. Rendez-vous à l'entrée située sur l'avenue Terra-Cotta avec votre pelle et vos gants !

De nombreuses autres activités sont proposées le samedi 27 et le dimanche 28 avril.

Pour connaître la programmation, consultez le programme Loisirs Pointe-Claire – Hiver 2019 ou rendez-vous au www.pointe-claire.ca.

UNE NAISSANCE, UNE MÉMOIRE, UN ARBRE

Saviez-vous que vous pouvez faire planter un arbre sur le domaine public pour souligner une nouvelle naissance ou commémorer un décès ?

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ SONT LES SUIVANTS :

- Pour une naissance, le nouveau-né et le demandeur doivent demeurer à Pointe-Claire ;
- Pour rendre hommage à un résident ou une résidente décédé(e), la demande doit être faite par un membre de la famille demeurant à Pointe-Claire ;
- La demande doit être effectuée dans les douze mois suivant la naissance ou le décès.

Les arbres plantés dans le cadre du programme porteront un médaillon au nom de l'être cher. Le demandeur recevra également une carte confirmant l'emplacement de l'arbre, de même que l'espèce sélectionnée. La plantation est réalisée à l'automne.

Pour participer à ces programmes, contactez les Travaux publics au 514 630-1230 ou tp@pointe-claire.ca

BANCS COMMÉMORATIFS

Vous désirez faire ajouter une plaque sur un banc public de la Ville à la mémoire d'une personne ou d'un événement symbolique à commémorer ?

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ SONT LES SUIVANTS :

- La personne à commémorer doit avoir résidé à Pointe-Claire ou l'événement à commémorer doit avoir eu lieu à Pointe-Claire ;
- Une plaque par banc est autorisée ;
- Un requérant ne peut faire qu'une demande par année ;
- Il est possible de choisir le banc sur lequel la plaque sera ajoutée.

La durée de commémoration est de 25 ans. La plaque commémorative pourra être récupérée 3 mois avant la fin de cette période.

Le coût en 2019 pour cette demande est de 800 $* plus taxes et inclus la production, l'installation et l'entretien pour 25 ans. Des frais de 500 $* plus taxes sont applicables pour une période additionnelle de 25 ans.

La Ville offre ce service clé en main sur une plaque de 6 pouces par 4,5 pouces, en acier inoxydable gravée d'au maximum 350 caractères.

* Ces tarifs sont révisés annuellement.
Réservez dès maintenant. L'installation se fera à l'automne 2019.

Près de 1400 nouveaux arbres et arbustes ont été plantés dans le parc naturel Terra-Cotta en 2018, afin de maintenir la canopée et de favoriser la pratique d'activités de loisirs à faible impact environnemental.

DES SENTIERS AMÉNAGÉS CET HIVER POUR PERMETTRE LA MARCHE ET LA RAQUETTE

Des pistes seront tracées pour la raquette, à même les sentiers actuels, afin d'offrir un accès sécuritaire à tous les usagers afin d'assurer le respect et la protection de la faune et de la flore. Les panneaux et cartes des sentiers seront ajustés aux cinq entrées du parc afin d'en faciliter l'usage.

Une randonnée nocturne en raquettes sera organisée dans le cadre de l'événement Brise-glace le 19 janvier prochain. Cette activité aura pour but de découvrir les richesses biologiques du boisé et d'être sensibilisé à la pratique responsable d'activités sportives en plein air.

La réalisation de ce projet est rendue possible grâce à un partenariat avec Nature-Action Québec et une subvention de 5 000 $ offerte par la Fondation TD des amis de l'environnement.

La préservation du parc, l'affaire de tous !

Le parc naturel Terra-Cotta est un boisé d'une grande valeur écologique. Voici quelques règles à respecter afin d'en assurer la conservation :

RESTER DANS LES SENTIERS

Les interventions dans le parc sont minimales afin de laisser place à la nature, tout en assurant la sécurité et le confort de tous. Le balisage de certains sentiers vise à favoriser la biodiversité du parc.

TENIR SON CHIEN EN LAISSE

Pour la sécurité de votre animal de compagnie et pour le bénéfice de la faune du parc, les chiens doivent être tenus en laisse. Vous devez également ramasser ses excréments et les mettre à la poubelle, et ce, dans le respect de la réglementation municipale en vigueur.

POINTE-CLAIRE PREMIÈRE SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL POUR LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Grâce aux politiques proactives de la Ville et au comportement de tous, axé sur le développement durable, Pointe-Claire a généré, en 2017, **16 898 tonnes de matières résiduelles, dont 70 % a été récupérée, recyclée ou revalorisée.**

Cette performance place notre ville au premier rang des meilleures pratiques de récupération des matières résiduelles sur l'île de Montréal.

Voici les résultats pour les principales collectes :

MATIÈRES	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	2015	2016	2017
Matières organiques	Récupération à 60 %	55 %	55 %	57 %
Matières recyclables	Récupération à 70 %	74 %	76 %	77 %
Résidus de construction, de rénovation et des encombrants	Récupération à 70 %	66 %	55 %	77 %

Déchets domestiques – Tonnage enfoui

NOUVELLE CARACTÉRISATION DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Trois nouvelles caractérisations des déchets domestiques ont été réalisées en mai, juillet et septembre afin de comparer les résultats obtenus par rapport à l'année précédente.

Cette opération consiste à recueillir des déchets en bordure de rue, de façon aléatoire, et d'en analyser le contenu.

SONDAGE SUR LA SATISFACTION DES COLLECTES

Une firme professionnelle indépendante a réalisé un sondage téléphonique sur la satisfaction de l'offre en collectes de matières résiduelles. Quelque 700 personnes provenant des huit districts municipaux, autant les jeunes familles, les aînés, les travailleurs, les propriétaires que les locataires, ont été contactées. Ces données permettront de toujours mieux orienter les actions municipales, dans le respect des besoins soulevés et dans une vision axée sur le développement durable.

Les résultats de ces deux initiatives seront rendus publics cet hiver !

OUTIL DE TRI – RECHERCHE PAR MATIÈRE

Vous avez des questions concernant le tri de vos matières résiduelles ? Rendez-vous au www.pointe-claire.ca pour trouver comment vous en départir.

Nous offrons la possibilité de fermer ou d'ouvrir votre entrée d'eau principale. Le service est offert sans frais durant les heures normales de travail.

FERMETURE ET OUVERTURE D'EAU – SECTEURS RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

Nous offrons la possibilité de fermer ou d'ouvrir votre entrée d'eau principale. Qu'il s'agisse de réparations ou de rénovations, vous devez nous aviser au moins 48 heures à l'avance (sauf en cas d'urgence) afin que nous puissions vérifier l'état de votre entrée d'eau avant le début des travaux. Le service est offert sans frais durant les heures de bureau. En tout autre temps, le tarif est de 365,50 $.

BOUCHE D'ÉGOUT DE RÉSIDENCE

L'accès à la bouche d'égout à l'intérieur de votre propriété doit être libre de tout encombrement et en bon état. Le bouchon doit être libre de ciment, de rouille et de tout autre produit et être facilement manipulable. La bouche d'égout se trouve à l'endroit où le tuyau d'égout sort de la maison (normalement près du compteur d'eau) et forme un angle de 45 degrés qui permet l'insertion d'un déboucheur servant à son déblocage.

CLAPET ANTIRETOUR D'ÉGOUT

Ce mécanisme installé du côté privé, sur la conduite de branchement menant à l'égout, est obligatoire et permet d'éviter les inondations dans le sous-sol en cas de refoulement d'égout. Il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer qu'il soit fonctionnel. Voici des précautions à prendre pour vous assurer que le clapet fonctionne correctement :

- Vérifiez de temps à autre le clapet afin de vous assurer qu'il n'est pas ouvert ou entrouvert en raison d'une obstruction ou d'un mauvais fonctionnement.
- En cas de pluie abondante, évitez de faire couler l'eau ou de tirer la chasse d'eau des toilettes. Cet apport en eau peut faire ouvrir le clapet et permettre à l'eau de l'égout de pénétrer dans le réseau de votre propriété plutôt que de l'empêcher.

APPEL DE SERVICE POUR ÉGOUTS BOUCHÉS

Sur demande, la Ville offre un service pour déboucher les entrées de service d'égouts sanitaires bloquées. Si le propriétaire est responsable des travaux à effectuer, ceux-ci lui seront facturés à un taux de 730,25 $ pendant les heures de bureau. En tout autre temps, le coût est de 960,25 $.

Les tarifs incluent les frais d'administration et sont sujets à changement sans préavis.

PRÉPAREZ-VOUS À ÊTRE AUTOSUFFISANT PENDANT 72 HEURES

Ce délai correspond au temps que pourraient prendre les équipes de secours pour vous venir en aide ou qui serait requis pour le rétablissement des services publics interrompus.

VOICI LA TROUSSE D'URGENCE DE BASE RECOMMANDÉE :

- 2 litres d'eau potable par personne, par jour, pour au moins 3 jours
- Nourriture non périssable : provisions pour au moins 3 jours
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche avec piles de rechange
- Radio à piles avec piles de rechange
- Trousse de premiers soins et les médicaments dont vous avez besoin
- Chandelles
- Briquets et allumettes

Personnalisez votre trousse en fonction de vos besoins, et ceux de vos animaux de compagnie, le cas échéant (nourriture sèche ou en conserve). Mettez à l'avance ces articles dans un sac ou un bac.

SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉS

Inscrivez-vous au service d'appels automatisés qui nous permet de vous joindre lors de la diffusion d'alertes et d'avis généraux.

La base de données du système contient tous les numéros de téléphone non confidentiels des lignes filaires sur le territoire de Pointe-Claire en date de novembre 2018.

Pour inscrire un numéro de téléphone confidentiel, un téléphone cellulaire ou un courriel pour recevoir les alertes, rendez-vous au www.pointe-claire.ca.

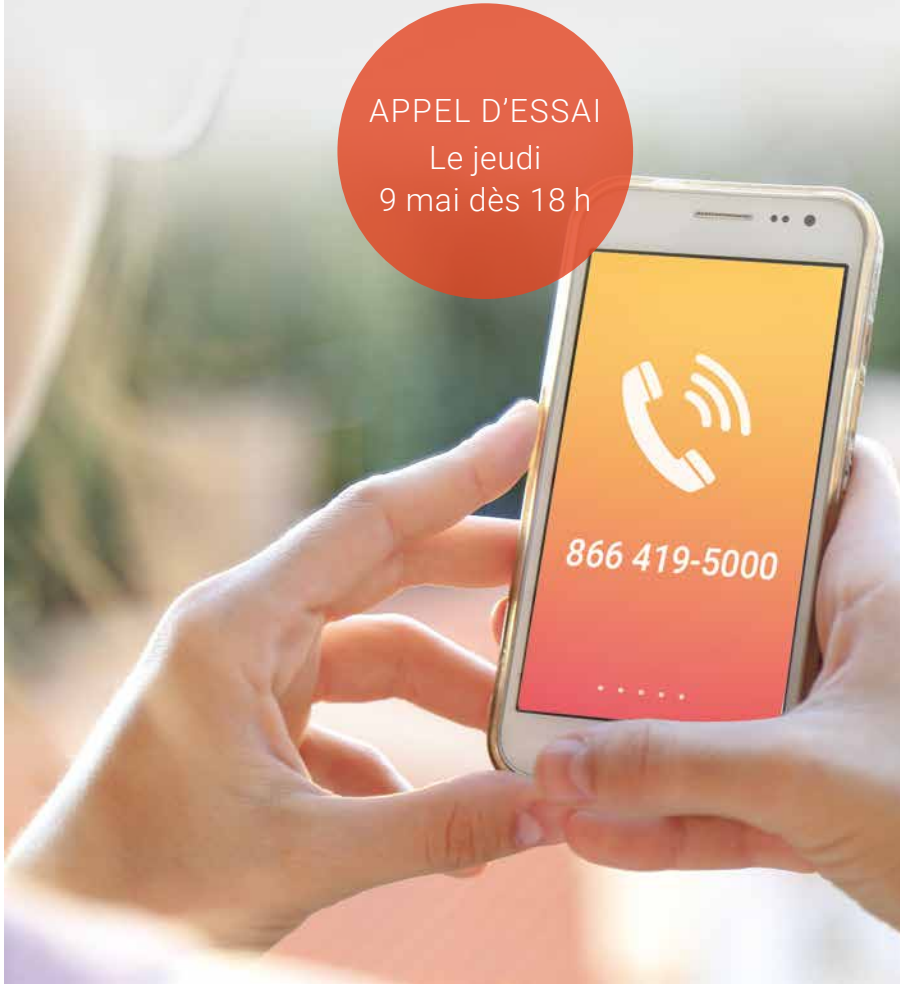

DÉNEIGEMENT ET STATIONNEMENT

Les délais de déneigement et d'épandage d'abrasif sur les rues et les trottoirs varient selon les conditions météorologiques. Dans tous les cas, la Ville déploie les efforts nécessaires afin de s'assurer que la circulation soit sécuritaire tant pour les automobilistes que pour les piétons. Les opérations de déneigement débutent lors d'une accumulation moyenne d'environ cinq centimètres et se réalisent en deux étapes.

1 DÉBLAIEMENT

Le déblaiement des rues et des trottoirs commence sur les artères principales et les zones à proximité des écoles et des centres hospitaliers, et se poursuit dans les avenues secondaires. Ces étapes se répètent selon l'importance et la durée des chutes de neige.

Lors du déblaiement des rues et trottoirs, il est possible que de la neige s'amasse en bordure des entrées privées. Il est de la responsabilité des citoyennes et citoyens de déblayer cette neige.

2 ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Cette procédure débute lorsque la chute de neige a cessé et que le déblaiement des rues et trottoirs est terminé. La neige peut être soit soufflée sur les terrains ou en bordure de la chaussée, soit transportée vers une décharge à neige. La durée des opérations varie selon l'importance des chutes de neige.

RÈGLES DE DÉNEIGEMENT

Lorsque vous déneigez vos entrées charretières, vous devez déposer la neige sur votre propriété. Les gestes suivants sont considérés comme des infractions au règlement :

- Amonceler de la neige de façon à nuire à la visibilité des automobilistes, que ce soit sur un terrain privé ou public ;
- Jeter de la neige dans un rayon de 1,5 mètre d'une borne d'incendie ;
- Jeter de la neige sur toute propriété publique ou sur l'emprise municipale.

Les marqueurs de déneigement sont permis du 25 octobre au 14 avril.

STATIONNEMENT DE RUE LA NUIT

Du 15 novembre au 15 avril, le stationnement dans la rue est interdit de minuit à 7 h. Si vous devez stationner un véhicule sur la rue durant ces heures, communiquez avec le service Inspection – Sécurité publique au 514 630-1234. Si les conditions météorologiques le permettent, un permis temporaire de 24 heures peut être accordé. Un maximum de trois permis est autorisé par véhicule, par année.

Le stationnement de jour dans la rue est permis sur un seul côté durant cette même période.

STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE RÉCRÉATIF

Nouveau

Le stationnement d'un véhicule récréatif est dorénavant permis en cour avant sur un terrain privé du 15 avril au 15 novembre et doit être garé sur un espace pavé. Ce changement est applicable pour les habitations unifamiliales et les bâtiments résidentiels comprenant de deux à quatre logements. Le véhicule doit appartenir à l'occupant de l'habitation.

Pour optimiser le déneigement des rues et trottoirs, veuillez limiter la période durant laquelle votre véhicule est stationné dans la rue.
Merci de votre collaboration !

CONSOMMATION DE CANNABIS

Le règlement municipal interdit la consommation de cannabis dans tous les lieux publics de la ville, depuis le 17 octobre dernier, date à laquelle le cannabis a été légalisé au Canada.

Au même titre que la consommation d'alcool, il est interdit de consommer du cannabis sur le trottoir, les pistes cyclables, les sentiers piétonniers, les parcs ainsi que dans toute installation aquatique et sportive extérieure incluant les édifices municipaux.

TRAVAIL À DOMICILE

Dans le respect de l'évolution des pratiques du marché du travail et pour continuer à améliorer la qualité de vie, la Ville peut permettre au propriétaire d'une maison unifamiliale détachée de travailler à domicile, selon certains critères et conditions, pour l'administration d'une entreprise, l'offre de services professionnels ou personnels ou la réalisation d'activités artisanales. Communiquez avec le Service d'urbanisme au 514 630-1206 pour plus de renseignements.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

Avant d'entreprendre toute installation ou tout projet de construction ou de rénovation, il est recommandé de communiquer avec le Service d'urbanisme afin de savoir si vous devez vous procurer un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Les demandes de permis et de certificats doivent être transmises par voie électronique. Pour ce faire, téléchargez le formulaire de demande sur le site Web de la Ville. Tous les documents requis doivent être annexés au formulaire.

Pour connaître les critères et les coûts relatifs aux demandes de permis et de certificat, visitez le www.pointe-claire.ca.

Pour éviter la file d'attente au printemps, prenez de l'avance et faites votre demande de permis durant l'hiver !

SUBVENTION

Vous remplacez une toilette régulière par un modèle à haute efficacité énergétique (4,8 litres ou moins d'utilisation d'eau par chasse) ?

Bénéficiez d'une subvention pouvant atteindre 90 $! Pour les détails, rendez-vous au www.pointe-claire.ca ou communiquez avec le Service d'urbanisme au 514 630-1206.

APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS

En vue d'assurer la meilleure qualité d'air possible, tout nouvel appareil de chauffage d'appoint ou foyer utilisant un combustible solide doit émettre au plus 2,5 grammes par heure de particules fines dans l'atmosphère. Les appareils doivent porter la certification « Environnemental Protection Agency » (EPA). Cette réglementation est en vigueur depuis le 14 décembre 2016.

Un certificat attestant la conformité des travaux doit être déposé dans les 30 jours suivant la fin des travaux. Un permis d'installation est requis et peut être obtenu auprès du Service d'urbanisme.

En cas de divergence entre les explications sur cette page et le règlement municipal, c'est le libellé du règlement qui prévaut.